

« La semaine dernière, le Sénat a adopté, à une très large majorité, la proposition de loi relative au développement durable des territoires littoraux, présentée notamment par Michel VASPART, sénateur des Côtes d'Armor.

Je souscris pleinement à cette position du Sénat qui défend l'esprit de la loi Littoral tout en la modernisant et en la clarifiant, trente ans après son entrée en vigueur. La situation n'est plus la même aujourd'hui. À de nombreuses reprises, la loi Littoral a montré ses limites. Nous avons besoin d'un dispositif législatif plus précis et mieux adapté, qui assure véritablement l'équilibre entre la protection nécessaire du littoral et sa valorisation.

C'est le cas du texte proposé. Il permettra de prendre en compte les risques liés au changement climatique, en particulier le recul du trait de côte qui impacte de nombreux professionnels. Il autorisera l'aménagement des «dents creuses» des hameaux et villages du littoral, par exemple pour la création de bâtiments techniques liés aux exploitations agricoles ou conchylicoles. Le texte est enfin une réponse claire et précise apportée aux élus locaux confrontés au flou des jurisprudences parfois contradictoires de la loi de 1986.

La proposition de loi portée courageusement par Michel VASPART va désormais poursuivre son parcours législatif. Elle se retrouvera, je l'espère, pour une nouvelle lecture à l'Assemblée nationale. Gageons que le Gouvernement fasse preuve de bon sens en s'associant à ce texte inspiré et attendu par les élus de terrain et les acteurs locaux, et que les députés puissent le voter en toute responsabilité.

Je salue l'action et l'engagement de Michel VASPART pour mener à bien cette réforme utile et pragmatique, qui démontre, une fois de plus, l'utilité du Sénat.

Alain CADEC
Président du Département des Côtes d'Armor
Député européen

CONTACT PRESSE

YVES COLIN

Cabinet du Président

T. 02 96 62 46 56

Port. 06 89 09 52 08

yves.colin@cotesdarmor.fr

RETROUVEZ COMMUNIQUÉS
ET DOSSIERS DE PRESSE
DU DÉPARTEMENT SUR COTESDARMOR.FR



@COTESDARMOR22



COTESDARMORLEDEPARTEMENT

Côtes d'Armor
le Département

